

Comment obtenir le titre de Maître artisan en métiers d'art ?

Le **titre de Maître artisan en métiers d'art** est la plus haute distinction de l'artisanat d'art. Il récompense un **haut niveau de savoir-faire**, une expérience confirmée et un engagement professionnel reconnu.

Qu'est-ce que le titre de Maître artisan en métiers d'art ?

Il s'agit d'une **distinction honorifique** attribuée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, valorisant :

- l'excellence professionnelle,
- la maîtrise technique,
- l'implication dans la transmission ou la promotion du métier.

Qui peut demander le titre de Maître artisan en métiers d'art ?

Peut déposer une demande toute personne qui :

- exerce un **métier relevant des métiers d'art**,
- est **immatriculée au Registre National des Entreprises (RNE)** en tant qu'artisan,
- justifie d'un **parcours professionnel reconnu**.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Pour obtenir le titre de maître artisan d'art, il faut :

- être **Artisan en métiers d'art** ou justifier d'une qualification équivalente,
- disposer :
 - soit d'un **diplôme de niveau équivalent ou supérieur au brevet de maîtrise**,
 - soit d'une **expérience professionnelle significative (au moins 10 ans)**,
- démontrer un **haut niveau de savoir-faire et de reconnaissance professionnelle**.

Le titre peut également être attribué **sur dossier**, à titre exceptionnel, au regard du parcours et des réalisations.

Comment se déroule la demande ?

La CMA Bretagne vous accompagne dans l'ensemble de la démarche :

1. Étude de l'éligibilité,
2. Constitution et valorisation du dossier,
3. Présentation devant la **commission compétente**,
4. Décision d'attribution du titre.

Quels sont les avantages du titre de Maître artisan en métiers d'art ?

- Reconnaissance officielle d'un **niveau d'excellence**,
- Renforcement de la notoriété et de l'image de l'entreprise,
- Différenciation auprès des clients et partenaires,
- Valorisation dans les actions de promotion des métiers d'art.

Besoin d'un accompagnement ?

Contactez un conseiller CMA Bretagne
pour échanger sur votre projet.



30 06



metiersdartdebretagne@cma-bretagne.fr